

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1<sup>er</sup> octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 27 Septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

**Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée**  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

**M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué**  
*a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD*

**Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Michel BAGES*

**Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

**Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale**  
*absente à partir de la question n° 6*

**M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué**  
*absent jusqu'à la question n° 5*

**Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

**QUESTION N° 18**

**OBJET** : Boulevard de la Liberté : cession de la parcelle communale BW n°168

**RAPPORTEUR** : Anne VEYLAND

**Question étudiée par la commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.**

La Commune de Riom est propriétaire de la parcelle cadastrée BW n°168 et située au 5 boulevard de la Liberté d'une surface de 119 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle consiste en une bande de terrain de 2 mètres de large, passant entre les deux immeubles situés au 5 et 5ter boulevard de la Liberté.

Cette propriété communale remonte à des temps immémoriaux, et correspond à la présence d'un canal d'eau pluviale très ancien situé sous toute sa longueur. De ce fait, aucun aménagement n'est possible en surface.

Madame Piron a fait l'acquisition de l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5 Boulevard de la Liberté. Son appartement donne donc directement sur la bande de terrain de la parcelle BW n°168.

Elle souhaite donc se rendre acquéreur de cette parcelle communale, dont elle serait concrètement la seule utilisatrice, pour un montant de 3 000 €.

Ce montant est légèrement inférieur à l'évaluation du service des Domaines en date du 6 mai 2021 (3 600 €), mais se justifie dans la mesure où ce terrain ne peut recevoir aucun aménagement particulier et est grevé d'une servitude de réseau public.

Les parties ont accepté cette transaction par la signature d'une promesse d'achat.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- autoriser la cession de la parcelle communale BW n°168 à Madame PIRON pour un montant de 3 000 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 27 septembre 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**